



**Procès-verbal de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL
du 02 juin 2023 à 18H**

Présidé par : **Charles-Antoine MORDELET, maire**
Secrétaire(s) de séance : **HEBRARD Valérie**

Présents : MM. MORDELET Charles-Antoine - BAGARRE Jean-Pierre - GARENCE Jacques -
et Mmes BARTIAUX Claudine - CHAUVIN Hélène - HEBRARD Valérie - TROIN Katia

Absents représentés : GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine) - GARRON Patrice (à TROIN Katia)

Absents excusés : BASCOUL André - MORDELET Pierre

ORDRE DU JOUR :

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24/03/2023**
- **FINANCES : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - CORRECTION AFFECTATION DU RESULTAT**
- **FINANCES : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – DÉCISIONS MODIFICATIVES**
- **FINANCES : BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE**
- **HAMEAU DE CHAMPERLAN : CESSION DU TERRAIN**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24/03/2023

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le P.V. de la précédente séance du conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la précédente réunion. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance signent le procès-verbal de la séance du 02/06/2023.

2. FINANCES : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - CORRECTION AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation résultat BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°17/2023 DU 24/03/2023

Suite à une erreur matérielle, l'affectation du résultat du budget eau et assainissement 2022 doit être corrigé comme suit :

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : 2 689.94,00 €

Le Conseil Municipal après avoir constaté le résultat de clôture de l'exercice 2022, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 675.48 €
dont		
B Plus-values nettes de cession d'éléments		0,00 €
C Résultats antérieurs de l'exercice		-23 365,42 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
D Résultat à affecter : D = A + C (1)		-2 689.94 €

(si D est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement	
E Solde d'exécution cumulé d'investissement	-74 763,49 €
F Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = E + F	-74 763,49 €
AFFECTATION (2) = D	-2 689.94 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-2 689.94 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

ANNULE ET REMPLACE la délibération N°17/2023 du 24/03/2023 par les dispositions ci-dessus.

3. FINANCES : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget 2023 pour corriger l'erreur sur l'affectation de résultat.

Il propose de procéder comme suit :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 002 : Excédent antérieur reporté			27 008,06 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc			27 008,06 €	
R 704 : Travaux				27 008,06 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				27 008,06 €
Total			27 008,06 €	27 008,06 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 002 : Déficit fonctionnement reporté		2 689,94 €		
TOTAL D 002 : Déficit antérieur reporté (func)		2 689,94 €		
R 70111 : Ventes d'eau aux abonnés				2 689,94 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				2 689,94 €
Total		2 689,94 €		2 689,94 €
INVESTISSEMENT				
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		90 000,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		90 000,00 €		
R 10222 : FCTVA				90 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				90 000,00 €
Total		90 000,00 €		90 000,00 €
Total Général		92 689,94 €		92 689,94 €

4. FINANCES : BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	298 500,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	298 500,00 €
011 Charges à caractère général	298 500,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	293 500,00 €
60628/011	6 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
66 Charges financières	1 450,19 €	0,00 €	5 000,00 €	6 450,19 €
66111/66	1 450,19 €	0,00 €	5 000,00 €	6 450,19 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	275 475,00 €	0,00 €	0,00 €	275 475,00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	275 475,00 €	0,00 €	0,00 €	275 475,00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 116 469,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	1 116 469,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 116 469,00 €	0,00 €	0,00 €	1 116 469,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

5. HAMEAU DE CHAMPERLAN : CESSION DU TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération n°35/2021 relative au projet de hameau de Champerlan.

Le permis d'aménager a été validé et purgé de tout recours.

Ce projet est un axe essentiel du développement de la commune.

Monsieur le Maire explique qu'après discussion avec Monsieur BECCARIA, il a été convenu que la cession se ferait aux conditions suivantes :

Rétrocession de 2 lots viabilisés au profit de la commune

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE les conditions de cession de la parcelle cadastrée I 361 au profit de Monsieur BECCARIA Jean ou à toute société se substituant à lui

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette cession,

CHARGE Maître Philippe MENARD, notaire à AUPS, de la rédaction de l'acte de vente.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

- **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Monsieur MORDELET Charles-Antoine lève la séance.

FIN DE SEANCE à 20H

NOM - PRENOM	SIGNATURES
MORDELET CHARLES-ANTOINE	Présent
BAGARRE JEAN-PIERRE	Présent
BARTIAUX CLAUDINE	Présente
CHAUVIN HÉLÈNE	Présente
BASCOUL ANDRÉ	Absent excusé (procuration à)
GARRON PATRICE	Absent excusé (procuration à TROIN Katia)
HEBRARD VALÉRIE	Présent
MORDELET PIERRE	Présent
TROIN KATIA	Présente
GARENCE JACQUES	Présent
GRADASSI COLETTE	Absente excusée (procuration à MORDELET Charles-Antoine)

**Le Maire,
Charles-Antoine MORDELET**



**Le secrétaire de séance,
Valérie HÉBRARD**